



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

A Mesdames, Messieurs les Maires des
communes du territoire du SAGE de l'Arve

Votre correspondante : Mireille Vassor, chargée de mission, mvassor@sm3a.com

Objet : Consultation du grand public pour le PAPI n°2

Réf : C19-0039

Saint Pierre en Faucigny, le 22 janvier 2019

Madame, Monsieur le Maire

Le SM3A prépare un second Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Ce dernier fait suite au premier PAPI, mis en œuvre sur le périmètre du bassin versant de l'Arve sur la période 2013/2019.

Après le bilan très positif du premier PAPI, les élus du SM3A poursuivent leur action avec un nouveau programme pour la période 2020 / 2026. Le PAPI 2 vise à traiter le risque inondation de manière globale, à travers des mesures combinant gestion de l'aléa et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Ce nouveau plan prendra en compte la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), mais aussi le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il comporte 36 actions, un budget global de 48M€ et environ 70% de subventions publiques.

Après un diagnostic précis et partagé du territoire présenté et discuté par l'Assemblée Plénière du Bassin Versant de l'Arve (élus SM3A) le 13 décembre 2018, le projet de PAPI 2 entre à présent en phase de consultation auprès de l'ensemble des citoyens du bassin versant de l'Arve.

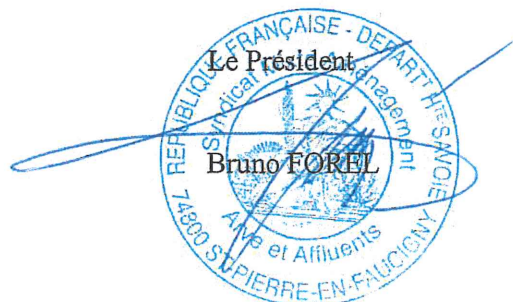
Tous les documents sont librement accessibles sur le site du SM3A www.riviere-arve.org ou consultables au siège du SM3A.

Du 16 janvier au 22 février inclus, les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce projet et émettre des observations au SM3A par voie dématérialisée ou postale.

Afin que la consultation soit le plus large possible, je vous saurai gré de bien vouloir diffuser l'information dans votre commune par tous les moyens que vous jugerez utiles.

A l'issue de cette consultation du public, le dossier de candidature du PAPI 2 sera finalisé puis déposé pour instruction en avril 2019. La signature est prévue pour mars 2020.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



CC : Communauté de communes